ASSOCIATION ASTRONIQUE ANTARÈS DE GUILLONVILLE

Cadre réservé à l'association

FICHE D'ADHESION

Association Astronomique Antarès de Guillonville

Le « Club d'astronomie de Guillonville est déclaré en sous- préfecture de Châteaudun le 27 juillet 1993 et paru au Journal Officiel sous le n° 278 du 11 août 1993 et modifié sous le n° 216 au JO du 15 novembre 1995 pour prendre le nom de : Association Astronomique de Guillonville.

N° ADHERENT : /202_ (1)

Les renseignements de la présente fiche ne peuvent être communiqués sans l'autorisation de l'adhérent. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de l'association. Tout ou partie de la présente fiche peut être porté sur le fichier informatique. Ce fichier a fait l'objet d'une déclaration préalable à la CNIL sous le n° 523245 du 15 mai 1997 (Commission Nationale Informatique et Liberté) mis en conformité avec RGPD (Règlement Général Protection des Données du 25 mai 2018 - Désignation du délégué à la protection des données : DPO (Data Protection Officer) : Président.

NOM : ..... **Prénoms :** .....

Né(e) le : ..... **à :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Profession : ..... **Téléphone (2)** : .....

Adresse e-mail : .....@.....

☐ **Membre bienfaiteur (3).**

☐ **Membre actif** : Droit d'entrée : 12,00 € + Cotisation annuelle 13 ,00€
Enfant moins de 15 ans Cotisation annuelle 8,00€ sans droit d'entrée.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association. Un exemplaire peut m'être remis sur ma demande auprès du secrétaire de l'association.

Fait à..... Le .....

Signature

(1) Ne rien mentionner
(2) Facultatif
(3) Est déclaré Membre bienfaiteur toute personne qui verse une cotisation et un droit d'entrée quel que soit le montant. (article 6 des Statuts).

Association Astronomique ANTARÈS – 12 Rue de la Mairie – 28140 GUILLONVILLE
Téléphone : 02 37 32 11 17 – Site Internet : www.astroantares.fr